

*Original : Français*

**RAPPORT**

**SUR**

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**Présenté par le  
Centre Islamique pour le Développement du Commerce**

***A LA***

**29<sup>ème</sup> Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et  
Commerciale de l'OCI**

**Istanbul, 18-21 Novembre 2013**

## NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plate forme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

## SECTION I

### LES ETATS MEMBRES DE L'OCI EN COURS D'ACCESSION A L'OMC

Le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 160 pays suite à l'accession de l'Ex-République Yougoslave de Macédoine le 3 Avril 2013, dont 41 Etats Membres de l'OCI soit plus du quart des membres de l'OMC.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **treize** : Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, le Yémen et les Comores.

Il y a lieu de relever que les "conditions d'accession" des nouveaux candidats sont devenues exorbitantes et sans commune mesure avec le niveau de développement économique du pays accédant. En effet les nouveaux candidats sont astreints à des obligations plus contraignantes que celles auxquelles sont soumis les membres de l'OMC (dénommées obligations OMC-plus) et le traitement spécial et différencié n'est pas accordé aux pays en développement lors de leur accession à l'OMC.

Les périodes de transition accordées aux Membres originels de l'OMC n'ont pas été automatiquement offertes aux pays accédants au titre de l'article XII, quel que soit leur niveau de développement économique. Quelques périodes de transition ont été consenties dans des secteurs limités et pour de courtes périodes après communication d'un calendrier de mise en œuvre détaillé et moyennant une garantie de conformité aux règles de l'OMC (promulgation de la législation nécessaire, formation du personnel responsable de la mise en œuvre, etc.) dans tous les autres secteurs.

Il importe donc pour les pays de l'OCI, de défendre l'idée d'accorder des périodes de transition appropriées aux pays accédants, de même que l'accès au marché doit être adapté au niveau de développement économique du candidat à l'accession". L'adhésion aux accords multilatéraux tels que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur l'aviation civile ne doit pas être retenue comme une condition de l'accession à l'OMC. Il importe également de simplifier et d'accélérer les procédures d'accession applicables aux PMA.

#### 1. L'Afghanistan

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 21 novembre 2004. Un Groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004. L'aide-mémoire de l'Afghanistan sur le régime de commerce extérieur a été distribué en mars 2009.

Les Membres du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan ont tenu leur première réunion le 31 janvier 2011 afin de procéder à un examen du régime commercial de l'Afghanistan. Durant cette réunion, le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, M. Anwar-ul-Haq Ahady, a reconnu l'importance et les avantages de

l'accession de son pays à l'OMC qui permettra de renforcer le cadre du commerce et de l'investissement et créer un environnement offrant de plus grandes possibilités économiques afin de réduire la pauvreté.

Par ailleurs, les Membres ont soutenu l'intégration de l'Afghanistan dans le système commercial multilatéral., c'est pour cette raison qu'ils ont demandé des renseignements supplémentaires sur des points tels que le régime d'investissement, les prescriptions en matière d'enregistrement, les redevances et impositions à la frontière, les licences d'importation, les taxes intérieures, le trafic en transit, les subventions à l'exportation, les restrictions quantitatives, les obstacles techniques au commerce, les problèmes sanitaires et phytosanitaires et les questions de propriété intellectuelle afin de faciliter le travail du Groupe des négociations.

À la deuxième réunion du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan, le 18 juin 2012, les Membres se sont dits favorables à une accession rapide de l'Afghanistan à l'OMC et ont examiné le régime commercial de ce pays et sa conformité avec les règles de l'OMC. Notant que l'Afghanistan appartenait au groupe des pays les moins avancés, ils ont indiqué que cela devrait être pris en compte dans les négociations en vue de l'accession.

Par ailleurs, les Membres ont demandé plus d'informations sur l'Afghanistan dans le domaine de la législation liée au commerce surtout pour les entreprises commerciales d'État, la privatisation, les politiques de tarification, les licences d'importation, l'évaluation en douane, la réglementation des exportations, la subvention à l'exportation, la politique agricole, la propriété intellectuelle, les obstacles techniques au commerce et la transparence.

Ils ont également exhorté l'Afghanistan à présenter sa première offre d'accès au marché pour les biens afin de commencer les négociations sur l'ouverture des échanges. Il faut noter que l'Afghanistan a déjà soumis son offre de services au début de Juin 2012.

La troisième réunion du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan a eu lieu le 7 décembre 2012 et les Membres de ce groupe sont déterminés à faire de cette accession une priorité pour 2013.

Par ailleurs, le Vice-Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, S.E. Mozammil Shinwari, a informé le Groupe de travail des mesures prises à Kaboul dans le domaine des réformes économiques, commerciales et législatives. Il a également décrit les grandes lignes des futurs travaux législatifs.

Durant cette réunion, les Membres ont examiné attentivement les politiques de l'Afghanistan dans les domaines de l'économie et du commerce extérieur et lui ont demandé des éclaircissements sur la propriété d'État et les entreprises commerciales d'État, les droits de commercialisation, et les licences et redevances professionnelles ainsi que des détails sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures concernant les investissements et liées au commerce et les droits de propriété intellectuelle. Les Membres ont félicité l'Afghanistan pour son engagement et sa détermination à accéder à l'OMC.

À la quatrième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue le 25 juillet 2013, les Membres de l'OMC ont félicité l'Afghanistan pour son engagement fort et ses contributions techniques destinées à faire aboutir les négociations relatives à son accession à l'OMC.

Les Membres ont encouragé l'Afghanistan à résoudre les questions techniques en suspens, à promulguer les quelques projets de loi restants et à conclure les dernières négociations bilatérales, de manière à rester sur la bonne voie pour achever son processus d'accession à la neuvième Conférence ministérielle à Bali.

Les Membres de l'OMC se sont dits très favorables à la conclusion du processus d'accession de l'Afghanistan en 2013. La délégation afghane, menée par S.E. M. Mozammil Shinwari, Vice-Ministre du commerce et de l'industrie, a réaffirmé que son pays était déterminé à mener à bien le processus d'accession pour la neuvième Conférence ministérielle.

Les Membres ont reconnu que le projet de rapport du Groupe de travail était bien avancé sur le plan technique, mais il reste plusieurs questions à résoudre dans des domaines tels que les entreprises d'État, les marchés publics, les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), les droits de commercialisation et les périodes de transition pour les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'Afghanistan a accepté la demande des Membres de promulguer toutes les lois relatives à l'OMC dès son accession, conformément aux meilleures pratiques en matière d'accession à l'OMC, et de faire en sorte de respecter l'échéance de la neuvième Conférence ministérielle.

Les négociations sur l'accès aux marchés avaient été conclues avec le Canada et le Japon. Le Président, M. van Schreven, a demandé instamment à l'Afghanistan d'achever les négociations restantes avec les Membres de l'OMC d'ici à la mi-août et de déposer au Secrétariat de l'OMC les accords bilatéraux signés.

Au cours des négociations plurilatérales sur l'agriculture, présidées par le Secrétariat de l'OMC le 25 juillet 2013, les Membres ont salué l'engagement pris par l'Afghanistan de consolider à zéro ses subventions à l'exportation et se sont félicités du fait que son soutien interne était concentré dans la "catégorie verte" (soutien interne à l'agriculture qui est autorisé sans limitation parce que ses effets de distorsion des échanges sont nuls ou, au plus, minimes).

M. Shinwari a réaffirmé l'engagement de l'Afghanistan d'accéder à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dès l'accession.

La date de la prochaine réunion du Groupe de travail dépend de la présentation des contributions techniques requises sur les questions de négociation en suspens.

## **2- L'Algérie**

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accèsion de l'Algérie, qui est présidé par M.C. Pérez del Castillo (Uruguay), regroupe 43 pays.

La 9ème réunion du groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9ème réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en juin 2006.

### **Le 17 janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail**

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

### **Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services**

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en janvier 2008.

Une offre révisée d'engagements spécifiques concernant les services a été distribuée en février 2012.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 28 février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les États-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante..

La longue marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha Benbada. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatif aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords. .

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre les réponses à la fin juin ou le 15 juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

L'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail 12 documents. Il s'agit "des offres révisées concernant les marchandises et les services, du plan d'action législatif révisé et des propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe de travail".

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 avril 2013 les délégations de douze membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

### **3. L'Azerbaïdjan**

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002, et sa dernière réunion en mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés – document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail – a été élaboré et distribué par le Secrétariat en décembre 2008.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un Résumé factuel des points soulevés depuis décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en juillet 2009.



Le groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a tenu sa huitième réunion le 18 octobre 2010 pour poursuivre l'examen du régime économique et commercial de ce pays. Ils ont accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur le plan législatif et ont souligné qu'il était important de continuer d'intensifier les négociations relatives à l'accès aux marchés.

Le Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a révisé le résumé factuel en Novembre 2011 et sa neuvième réunion s'est tenue le 24 Février 2012 afin d'examiner les réformes commerciales de l'Azerbaïdjan et d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC. Les Membres ont demandé plus d'informations sur les politiques de tarification de l'Azerbaïdjan, les Entreprises Commerciales d'État, le régime d'investissement, la politique de concurrence, les droits commerciaux, les contingents tarifaires, les droits à l'exportation et les restrictions, les subventions à l'exportation, la politique agricole, les recours commerciaux, les zones de libre-échange, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les marchés publics.

Le Vice-Ministre Azerbaïdjanais des Affaires étrangères, Mahmoud Mammad-Guliyev a déclaré à cette occasion que son pays demeure fortement tributaire des ressources pétrolières et gazières et que son adhésion à l'OMC avait pour but de mettre en place une économie de marché diversifiée et de réaliser le développement économique durable. A la fin de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Walter Lewalter, a exhorté ce dernier à continuer à poursuivre ses réformes intérieures et les négociations en matière d'accès au marché d'une manière proactive pour faire avancer le processus.

### **Négociations sur l'accès aux marchés**

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en avril 2010.

Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

#### **4. L'Irak**

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Iraq en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Iraq et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce iraquien, S.E. M. Al-Sudani, a

indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

### **Examen de la législation commerciale**

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

### **Négociations bilatérales**

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débuteront dès que l'Iraq aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Iraq.

## **5. L'Iran**

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 mai 2005. L'Iran a présenté l'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en novembre 2009. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Rappelons que la candidature iranienne, qui date de septembre 1996, avait été jusqu'ici repoussée à 21 reprises par le Conseil général depuis mai 2001, du fait du veto des Etats-Unis.

## **6. Le Kazakhstan**

Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail

sont entre autres les suivants: agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC.

Une version révisée du résumé factuel des points soulevés (récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail) a été établie par le Secrétariat et examinée à la septième réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en novembre 2004.

Le Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, M. l'Ambassadeur Vesa Tapani Himanen (Finlande), a présenté, le 7 juin 2005, un rapport positif sur l'évolution de la candidature du Kazakhstan qui a adopté des réformes fondamentales.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base des offres révisées concernant les marchandises et les services distribués en 2004. La dernière révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juin 2008. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue en juillet 2008.

Le 10 décembre 2012, le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a tenu sa 14ème réunion afin d'examiner l'état d'avancement des négociations en vue de son accession à l'OMC. Les Membres ont exprimé l'espoir que le Kazakhstan franchisse la ligne d'arrivée en 2013.

Ainsi, les discussions menées pendant cette réunion ont principalement porté sur les questions relatives au régime d'investissement, aux pratiques de passation des marchés publics, à l'application de contingents tarifaires, aux procédures de licences d'importation et à la protection de la propriété intellectuelle qui intéressaient l'Afghanistan. Le Président, M. Vesa Himanen (Finlande), a indiqué que certains chapitres du rapport du Groupe de travail étaient en cours d'élaboration dans le cadre d'un exercice plurilatéral.

Le Président a également souligné que les négociations bilatérales entre le Kazakhstan et les Membres de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services en étaient à un stade avancé.

Selon Mme Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan a mentionné que la tenue des réunions du Groupe de travail et des en 2012 témoignait de la dynamique positive qui caractérisait le processus d'accession du Kazakhstan qui soit mené à bien en 2013.

Le 5 juin 2013, le Président Vesa Himanen (Finlande) a appelé les membres du Groupe de travail sur l'accession du Kazakhstan à accélérer le rythme des travaux techniques et des travaux de fond pour que ce pays puisse effectivement devenir Membre de l'OMC à la 9ème Conférence ministérielle de Bali.

Le 23 juillet 2013, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine de l'agriculture pour les négociations sur l'accession du Kazakhstan.

Les Membres ont demandé au Kazakhstan de démanteler certains obstacles pour faciliter son accession à l'OMC ayant trait à l'ajustement tarifaire, aux réglementations et aux pratiques concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) qui sont incompatibles avec les règles de l'OMC, y compris celles qui sont liées aux entreprises d'État. Plusieurs autres questions techniques restent à régler.

L'ajustement tarifaire suppose l'élimination des divergences entre les accords bilatéraux sur l'accès aux marchés négociés par le Kazakhstan avec des Membres de l'OMC, la liste d'engagements de la Russie et le tarif extérieur commun de l'Union douanière entre le Bélarus, la Russie et le Kazakhstan..

Plusieurs autres questions à résoudre ont trait aux entreprises d'État, au volume et à l'administration des contingents tarifaires, aux droits d'exportation, aux préférences discriminatoires en matière de TVA, aux réglementations techniques et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce.

La réunion plurilatérale sur l'agriculture, présidée par le Secrétariat de l'OMC, a marqué une évolution positive. Dans sa proposition révisée sur l'agriculture, qui doit être confirmée dans un ensemble de documents d'accession, le Kazakhstan s'est engagé à consolider ses subventions à l'exportation à zéro dès son accession et à revoir "à la baisse" sa mesure globale du soutien qui fausse les échanges.

Madame Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan, a réaffirmé la volonté de son pays de conclure les négociations en vue de son accession d'ici à la neuvième Conférence ministérielle et a promis de les intensifier.

La date de la prochaine réunion du Groupe de travail dépend de la soumission des renseignements techniques exigés concernant les questions non résolues visées par les négociations.

## **7. Le Liban**

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en octobre 2009.

## **8. La Libye**

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

## **9. Le Soudan**

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

## **10. L'Ouzbékistan**

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en octobre 2005.

## **11. La Syrie**

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (WT/ACC/SYR/1).

Le 4 mai 2010, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession à l'OMC présentée par la République Arabe Syrienne.

La République Arabe Syrienne n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

## 12. Le Yémen

La demande d'accession du Yémen a été distribuée le 14 avril 2000. Le Conseil général a établi un groupe de travail le 17 juillet 2000. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2002.

Le Groupe de travail de l'accession du Yémen à l'OMC a tenu sa deuxième réunion le lundi 3 octobre 2005 à laquelle il a procédé au premier examen du résumé factuel qui porte sur les principales questions soumises à discussion, poursuivi l'examen général du régime de commerce extérieur et examiné l'évolution de la législation. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché ont été engagées sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services.

La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en juillet 2006.

A la quatrième réunion du groupe de travail de l'accession du Yémen, qui s'est tenue le 2 novembre 2007, le gouvernement a souligné sa détermination à remplir les conditions d'accession à l'OMC en 2008 pour devenir Membre en 2009.

Le Président Hartmut Röben (Allemagne) a souhaité la bienvenue à la délégation yéménite conduite par M. Yahya Al-Mutawakel, le nouveau Ministre du commerce et de l'industrie, et salué la détermination renouvelée du Yémen à accélérer les négociations en vue de l'accession.

Le Yémen doit s'efforcer de remédier aux lacunes identifiées dans le régime commercial du pays et mettre sa législation et les mécanismes d'application correspondants en conformité avec les prescriptions de l'OMC. Sur la base des contributions reçues, le Secrétariat pourrait établir les éléments d'un projet de rapport du Groupe de travail pour la prochaine réunion.

Le Yémen a tenu des réunions bilatérales avec un certain nombre de Membres intéressés et a conclu ses négociations en matière d'accès aux marchés avec la Chine. Les négociations bilatérales devraient s'intensifier avec la présentation d'offres améliorées avant la prochaine réunion.

Le 24 octobre 2008, les Membres de l'OMC ont passé en revue les réformes législatives adoptées par le Yémen pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC. Ils ont aussi évalué les progrès réalisés dans les négociations bilatérales en cours concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Ils ont également reconnu le statut de pays moins avancé (PMA) du Yémen et en tiendront compte dans leurs négociations visant à déterminer les concessions du Yémen en matière d'accès aux marchés et les délais pour la mise en œuvre de ses engagements concernant les règles. En tant que PMA, le Yémen peut également bénéficier d'une assistance technique en vue de réformer son régime commercial et de mettre en œuvre ses obligations dans le cadre de l'OMC. À cet égard, le Ministre du commerce du Yémen a fait appel à la bienveillance du Groupe de travail pour bénéficier de toutes les flexibilités et de toutes les dispositions spéciales prévues pour les PMA, y compris des périodes de transition et une assistance technique". Les Membres ont annoncé qu'un programme d'assistance technique doté de 7 millions d'euros serait consacré à l'accession du Yémen.

## **Examen de la législation commerciale**

Le Yémen a adopté une nouvelle législation sur la propriété intellectuelle et réforme actuellement sa loi douanière.

Les Membres ont demandé plus de renseignements sur les réformes entreprises au sujet des droits de commercialisation, du régime d'investissement, des restrictions à l'importation, de l'évaluation en douane, des subventions, des obstacles techniques au commerce et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

### **Négociations bilatérales**

Le Yémen a conclu ses négociations bilatérales avec la Chine. Des négociations sont en cours avec l'Australie, le Canada, la CE, les États Unis, le Japon et la République de Corée.

À cet égard, les Membres ont indiqué que les négociations sur les marchandises touchaient à leur fin mais que plusieurs questions demeuraient en suspens en ce qui concerne les services.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail distribué en décembre 2009. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La sixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en juillet 2009, la septième en janvier 2010 et la huitième en septembre 2010.

Le 26 septembre 2013, les Membres du Groupe de travail de l'accèsion du Yémen sont convenus des conditions d'accèsion à l'OMC concernant ce pays. L'ensemble de textes relatifs à l'accèsion sera présenté à la 9ème Conférence ministérielle, qui se tiendra à Bali, du 3 au 6 décembre, pour décision formelle par les Ministres.

À la 11ème réunion du Groupe de travail, les Membres de l'OMC ont mis fin à 13 années de négociations. Les modalités d'accèsion du Yémen, qui font partie de l'ensemble de textes relatifs à l'accèsion, comportent des réformes de la législation commerciale, des engagements en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services, un projet de décision pour adoption par le Conseil général et le projet de Protocole d'accèsion du Yémen.

Le Yémen a signé des accords bilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services avec les partenaires suivants: Australie, Canada, Chine, El Salvador, États-Unis, Honduras, Japon, République de Corée, Ukraine et Union européenne.

Pour les marchandises, le Yémen s'est engagé à consolider ses droits de douane à 21,1% en moyenne pour tous les produits, soit 24,9% en moyenne pour les produits agricoles et 20,5% pour les autres produits.



En ce qui concerne les services, le Yémen s'est engagé à ouvrir ses marchés à 11 secteurs couvrant 78 sous-secteurs.

#### *Aperçu des engagements pris par le Yémen*

Le Yémen a pris des engagements dans les domaines suivants, entre autres: évaluation en douane, contrôle des prix, entreprises commerciales d'État, obstacles techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires.

#### *Prochaines étapes*

L'ensemble de textes relatifs à l'accession du Yémen sera présenté au Conseil général avant d'être soumis à la Conférence ministérielle, qui aura lieu à Bali du 3 au 6 décembre 2013, pour adoption formelle par les Ministres.

L'étape finale pour que le Yémen devienne Membre de l'OMC serait la ratification de cet ensemble de textes par le Parlement yéménite.

Trente jours après la date de ratification, le Yémen deviendrait Membre de l'OMC à part entière.

### **13 - Les Comores**

Le 9 octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Union des Comores n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur. Le groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

#### **Conclusion :**

Les membres du Sous-comité sur les Pays les Moins Avancés, ont convenu le 20 Janvier 2012, de commencer l'élaboration de recommandations visant le "renforcement, la rationalisation et l'opérationnalisation" des lignes directrices actuelles sur le processus d'adhésion des PMAs, conformément à une décision prise par la Huitième Conférence Ministérielle de l'OMC tenue en Décembre 2011.

Quatre Etats Membres PMAs de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores, le Soudan et le Yémen.

Le Bangladesh a déclaré au nom du Groupe des PMAs que la décision sur l'accession de ces pays constitue un pas important réalisé par la Huitième Conférence Ministérielle, et a exhorté les membres à adhérer à la date limite de Juillet 2012 pour achever les travaux sur cette question.

L'Australie, la Chine, l'Union européenne, Hong Kong (Chine), le Japon, la Turquie et les États-Unis se sont engagés à participer d'une manière constructive aux prochaines consultations en vue d'aboutir à un résultat productif qui faciliterait encore davantage l'adhésion des PMA à l'OMC.

Le 25 juillet 2012, les Membres de l'OMC, réunis en tant que Conseil général, ont formellement approuvé de nouvelles lignes directrices qui permettront aux pays les moins avancés de négocier plus rapidement et plus facilement leur accession à l'OMC.

La décision proposée est de fixer des repères pour les PMA en cours d'accession à l'OMC aux négociations d'accès au marché. Elle fournit également des lignes directrices concrètes pour opérationnaliser la notion de «retenue» lorsqu'on cherche à obtenir l'engagement de PMA en cours d'accession à l'OMC. La décision contient cinq éléments essentiels à savoir: les repères sur les biens et les services, la transparence dans les négociations d'adhésion, le traitement spécial et différencié (S & D) et des périodes de transition, et l'assistance technique. Notons que parmi les 48 PMA seuls 32 sont Membres de l'OMC.

Les Ministres du commerce des pays en développement sans littoral se sont réunis le 12 septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour examiner les moyens de renforcer le potentiel commercial de ces pays et pour définir une position commune sur les grandes questions commerciales actuelles.

L'objectif de cette réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) est de préparer la Conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'Almaty, qui aura lieu en 2014.

Les pays en développement sans littoral (PDSL) n'ont aucun accès terrestre à la mer et sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils doivent supporter des coûts de transport supérieurs à la moyenne et participent peu au commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants: Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan.

<b>Pays</b>	<b>Date de la mise en place du groupe de travail</b>	<b>Président du groupe de travail</b>
<b>Afghanistan</b>	13 Décembre 2004	<i>Pays Bas</i>
<b>Algérie</b>	17 Juin 1987	Uruguay
<b>Azerbaïdjan</b>	16 Juillet 1997	Allemagne
<b>Comores</b>	9 Octobre 2007	-
<b>Kazakhstan</b>	6 Février 1996	Finlande
<b>Irak</b>	13 Décembre 2004	Uruguay
<b>Iran</b>	26 Mai 2005	-
<b>Liban</b>	14 Avril 1999	France
<b>Libye</b>	27 juillet 2004	-
<b>Soudan</b>	25 Octobre 1994	Maroc
<b>Syrie</b>	4 Mai 2010	-
<b>Ouzbékistan</b>	21 Décembre 1994	Mexique
<b>Yémen</b>	17 Juillet 2000	Allemagne

Source : OMC

**Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour Septembre 2013)**

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Afghanistan	nov. 2004	déc. 2004	mars 2009	janv 2011/ Juil. 2013	4	<b>nov. 2012</b>		<b>juin 2012</b>		<b>Juillet 2013</b>
Algérie	juin 1987	juin 1987	juil. 1996	avril 1998/ janv. 2008	10	fév. 2002	nov. 2007	mars 2002	nov. 2007	juin 2006
Azerbaïdjan	juin 1997	juil. 1997	avril 1999	juin 2002/ Déc 2012	10	mai 2005	<b>Janv. 2012</b>	mai 2005	Oct. 2011	<b>Nov. 2012</b> (RF)
Comores	févr. 2007	oct. 2007								
Iran	juil. 1996	mai 2005	nov. 2009							
Iraq	sept. 2004	déc. 2004	sept. 2005	mai 2007/ avril 2008	2					
Libye	juin 2004	juil. 2004								
Kazakhstan	janv. 1996	févr. 1996	sept. 1996	mars 1997/ Juil. 2013	15	juin 1997	<b>sep 2012</b>	sept. 1997	juin 2004	<b>Juillet 2013</b>
Ouzbékistan	déc. 1994	déc. 1994	oct. 1998	juil. 2002/ oct. 2005	3	sept. 2005		sept. 2005		
Syrie	oct. 2001	4 mai 2010								
Liban	janv. 1999	avril 1999	juin 2001	oct. 2002/ oct. 2009	7	nov. 2003	juin 2004	nov. 2003	juin 2004	oct. 2009
Soudan	oct. 1994	oct. 1994	janv. 1999	juil. 2003/ mars 2004	2	juil. 2004	oct. 2006	juin 2004	oct. 2006	sept. 2004 (RF)
Yémen	avril 2000	juil. 2000	nov. 2002	nov. 2004/ <i>Septembre 2013</i>	11	sept. 2005	août 2008	août 2005	<b>juil 2012</b>	<b>Septembre 2013</b>

Notes: \* À la date du présent document.

\*\* Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

# FAITS MARQUANTS DE LA 8<sup>ème</sup> CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC, Genève, 15-17 Décembre 2011

## A- Eléments d'orientations politiques

### ❖ Importance du système commercial multilatéral et de l'OMC

Les Ministres soulignent la valeur du système commercial multilatéral fondé sur des règles et conviennent de le renforcer et de le rendre mieux adapté aux besoins des Membres, en particulier dans l'environnement économique mondial actuellement difficile, afin de stimuler la croissance économique, l'emploi et le développement.

Les Ministres soulignent que le rôle de l'OMC dans le maintien de l'ouverture des marchés est particulièrement crucial compte tenu de l'environnement économique mondial difficile. L'OMC a un rôle vital à jouer dans la lutte contre toutes les formes de protectionnisme et la promotion de la croissance économique et du développement. Les Ministres reconnaissent aussi que, comme l'expérience l'a montré, le protectionnisme tend à accentuer le ralentissement de l'économie mondiale. Les Ministres reconnaissent pleinement les droits et obligations des Membres dans le cadre de l'OMC et affirment leur détermination à résister vigoureusement au protectionnisme sous toutes ses formes.

Les Ministres soulignent l'importance des travaux des organes permanents de l'OMC, y compris de leur rôle pour ce qui est de superviser la mise en œuvre des Accords existants, d'éviter les différends et d'encourager la transparence grâce à la surveillance et à la présentation de rapports, et en tant qu'enceinte pour l'examen des questions liées au commerce soulevées par les Membres. Les Ministres demandent que leur fonctionnement soit renforcé et amélioré.

Les Ministres reconnaissent l'atout important que représente le système de règlement des différends de l'OMC et s'engagent à le renforcer, y compris en achevant les négociations sur le réexamen du Mémorandum d'Accord sur le Règlement des Différends.

Les Ministres se félicitent de l'accession à l'OMC du Vanuatu, du Samoa, de la Fédération de Russie et du Monténégro et reconnaissent la contribution de l'accession au renforcement du système commercial multilatéral. Les Ministres restent déterminés à s'employer à faciliter les accessions, en particulier celles des Pays les Moins Avancés (PMA).

### ❖ Commerce et développement

Les Ministres réaffirment que le développement est un élément central des travaux de l'OMC. Ils réaffirment aussi le lien positif entre commerce et développement et demandent que des travaux ciblés soient réalisés au Comité du Commerce et du Développement (CCD), qui doit mener ces travaux conformément à son mandat et faire rapport sur les résultats obtenus aux Ministres à la neuvième session. Les Ministres demandent que les Membres de l'OMC rendent pleinement opérationnel le mandat du CCD en tant que point focal pour les travaux relatifs au développement.

Les Ministres réaffirment la nécessité pour l'OMC d'aider à intégrer davantage dans le système commercial multilatéral les pays en développement, en particulier les PMA et, sans créer une sous-catégorie des Membres de l'OMC, les petites économies vulnérables.

Les Ministres reconnaissent les besoins des PMA et s'engagent à faire en sorte que la priorité voulue soit donnée aux intérêts des PMA dans les travaux futurs de l'OMC. À cet égard, ils ont pris des décisions concernant l'accession des PMA dans le document WT/COMTD/LDC/19, la prorogation de la période de transition pour les PMA prévue à l'article 66:1 de l'Accord sur les ADPIC dans le document IP/C/59/Add.2 et la dérogation concernant les services pour les PMA dans le document TN/S/37. Les Ministres demandent aussi instamment que la Décision 36 de l'Annexe F de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 sur les mesures en faveur des PMA soit pleinement mise en œuvre. Les Ministres prennent aussi note avec satisfaction du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020.

Les Ministres confirment leur attachement au dialogue en cours et leur volonté de faire avancer l'exécution du mandat énoncé au paragraphe 11 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui est de traiter le coton "de manière ambitieuse, rapide et spécifique" dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Les Ministres soulignent l'importance de la présentation régulière de rapports sur le coton et invitent le Directeur général à continuer de présenter des rapports périodiques sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement à chaque Conférence ministérielle. Les Ministres se félicitent des travaux actuellement menés dans le cadre du processus consultatif du Directeur général pour faire progresser les aspects du coton relatifs à l'aide au développement.

Les Ministres réaffirment que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante des Accords de l'OMC et qu'ils sont déterminés à remplir le mandat de Doha, qui est de les examiner en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Les Ministres conviennent d'accélérer les travaux en vue de finaliser le Mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié. Ils conviennent aussi de faire le point sur les 28 propositions axées sur des accords particuliers figurant à l'Annexe C du projet de texte de Cancún en vue de l'adoption formelle de celles qui ont été convenues.

Les Ministres prennent note des progrès réalisés en ce qui concerne l'Aide pour le commerce et du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce. Ils conviennent de maintenir, au-delà de 2011, l'Aide pour le commerce à des niveaux qui correspondent au moins à la moyenne de la période 2006-2008 et de travailler avec les banques de développement pour assurer la disponibilité d'un financement du commerce pour les pays à faible revenu. Les Ministres réaffirment leur engagement de financer le Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC d'une manière prévisible et en temps voulu pour permettre au Secrétariat de continuer à fournir l'assistance technique et le renforcement des capacités requis.

Les Ministres prennent acte de la coopération de l'OMC avec d'autres organisations s'occupant de développement, en particulier le Centre du Commerce International (ITC). Les Ministres réaffirment le rôle joué par l'ITC pour ce qui est d'améliorer et de renforcer les institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des efforts d'exportation, et d'accroître la capacité d'exportation des entreprises en réponse aux possibilités

commerciales. Les Ministres encouragent l'ITC à soutenir les pays en développement et à les aider à traiter les questions relatives à l'environnement commercial et à l'accès aux marchés qui affectent le secteur privé.

#### ❖ **Programme de Doha pour le Développement (PDD)**

Les Ministres regrettent profondément que, malgré un engagement total et des efforts redoublés depuis la dernière Conférence ministérielle pour conclure l'engagement unique dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement, les négociations soient dans l'impasse.

Les Ministres reconnaissent qu'il y a des différences de point de vue notables quant aux résultats possibles que les Membres peuvent obtenir dans certains domaines de l'engagement unique. Dans ce contexte, il est peu probable que tous les éléments du Cycle du développement de Doha puissent être conclus simultanément dans un avenir proche.

Malgré cette situation, les Ministres demeurent déterminés à œuvrer activement, d'une manière transparente et inclusive, en faveur d'une conclusion multilatérale positive du Programme de Doha pour le développement conformément à son mandat.

À cette fin et pour permettre des progrès plus rapides, les Ministres reconnaissent que les Membres doivent étudier de manière plus approfondie différentes approches de négociation tout en respectant les principes de la transparence et de l'inclusion.

Dans ce contexte, les Ministres s'engagent à faire avancer les négociations, là où des progrès peuvent être réalisés, y compris en mettant l'accent sur les éléments de la Déclaration de Doha qui permettent aux Membres de parvenir à des accords provisoires ou définitifs sur la base du consensus avant la pleine conclusion de l'engagement unique.

Les Ministres soulignent aussi qu'ils redoubleront d'efforts pour étudier les moyens qui pourront permettre aux Membres d'éliminer les blocages les plus critiques et fondamentaux dans les domaines où une convergence multilatérale s'est avérée particulièrement difficile.

Les Ministres soutiennent que, dans leurs négociations, ils poursuivront leurs travaux sur la base des progrès déjà réalisés. Les Ministres affirment que tout accord conclu, à tout moment, devra respecter pleinement la composante développement du mandat.

### **B- RESUME DES QUESTIONS CLES SOULEVEES DANS LES DISCUSSIONS**

#### ❖ **Maintien de l'ouverture des marchés et résistance au protectionnisme**

Les Ministres ont souligné qu'il importait de maintenir les marchés ouverts et qu'il était nécessaire de résister au protectionnisme, en particulier dans cet environnement économique mondial difficile. De nombreux Ministres ont demandé un message plus ferme contre le protectionnisme, indiquant que le climat économique actuel avait rendu ce message d'autant plus essentiel. À cet égard, ils ont exhorté les Membres à s'engager à maintenir le statu quo pour toutes les formes de protectionnisme; à démanteler toutes les mesures protectionnistes qui avaient été prises pendant la crise; à ne pas en prendre de

nouvelles pendant que les négociations de Doha se poursuivaient; et à faire preuve de la plus grande modération dans la mise en œuvre de mesures qui peuvent être compatibles avec les règles de l'OMC mais qui ont un effet protectionniste notable. La nécessité d'avoir un mécanisme de suivi permanent, y compris par le renforcement de l'Organe d'examen des politiques commerciales, a été mise en avant. De nombreux Ministres se sont dits satisfaits des rapports de suivi sur l'évolution récente du commerce présentés par le Directeur général.

D'autres Ministres ont dit qu'il fallait tenir compte de la nature du système de l'OMC, qui est fondé sur des règles et comporte des droits et obligations. Il fallait aussi prendre en considération les aspects liés au développement. Ces Ministres ont souligné que, en ces temps difficiles, le droit des Membres d'utiliser la marge de manœuvre existante compatible avec les règles de l'OMC pour atteindre des objectifs économiques et des objectifs de développement ne devrait pas être restreint. Certains Ministres ont aussi souligné que, dans tout engagement, il faudrait considérer toutes les formes de protectionnisme et pas seulement les droits de douane.

Un certain nombre de Ministres se sont dits préoccupés par la montée du protectionnisme dans le commerce des produits agricoles sous la forme de mesures commerciales restrictives qui n'ont pas de justification scientifique ou technique et qui ne sont pas conformes aux Accords SPS et OTC. Certains Ministres se sont aussi dits préoccupés par le recours croissant aux normes privées et aux prescriptions en matière d'étiquetage des produits alimentaires.

Il a été suggéré d'organiser en 2012 un atelier technique sur le protectionnisme pour examiner tous les aspects de la question, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées.

Les Ministres ont largement reconnu que l'amélioration du respect par les Membres de leurs obligations de notification améliorerait la transparence dans tous les organes de l'OMC et aiderait à décourager le protectionnisme.

#### ❖ Défis mondiaux actuels

Un certain nombre de Ministres ont souligné que, pour que l'OMC reste crédible et pertinente, il fallait qu'elle traite les défis mondiaux actuels. Parmi les questions mentionnées dans cette discussion figuraient le changement climatique, l'énergie, la sécurité alimentaire, le commerce et les taux de change, la concurrence et l'investissement. Certains Ministres ont déclaré que le moment était venu d'étudier ces questions dans les organes permanents de l'OMC pour permettre aux Membres de mieux comprendre leurs conséquences sur le commerce et le développement, tout en poursuivant leurs efforts pour mener à bien le Cycle de Doha.

D'autres Ministres ont émis des réserves au sujet de l'ouverture de négociations sur de nouvelles questions. Ils étaient préoccupés par la possibilité que les questions soient examinées de façon sélective ou que l'attention soit détournée des questions non résolues dans les négociations menées dans le cadre du PDD. Ils ont souligné que toute nouvelle question ne devrait être soumise aux Comités que conformément à leurs règles et procédures normales et dans le cadre de leurs mandats respectifs.



Certains Ministres ont dit que l'OMC devait accorder une plus grande attention aux chaînes de valeur mondiales. À cet égard, il a été demandé de poursuivre en la développant l'initiative récente du Secrétariat "Fabriqué dans le monde".

Certains Ministres se sont félicités de la décision du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances d'organiser un séminaire sur la relation entre les taux de change et le commerce, au premier trimestre de 2012. Certains Ministres ont aussi souligné la nécessité d'une plus grande cohérence entre l'OMC et d'autres institutions internationales, y compris le FMI.

#### ❖ **Règlement des différends**

De nombreux Ministres ont souligné le rôle central du système de règlement des différends pour ce qui est d'assurer la prévisibilité et la sécurité du système commercial multilatéral. La nécessité d'améliorer les procédures de règlement des différends et de faire en sorte que le système soit plus accessible aux pays les moins avancés et aux petites économies vulnérables a été soulignée. À cet égard, de nombreux Ministres ont demandé instamment que les négociations sur le Mémoire d'accord sur le règlement des différends soient achevées en 2012.

#### ❖ **Accessions**

Il y avait une large convergence de vues sur l'importance des accessions pour rendre le système commercial multilatéral véritablement universel. Les Ministres se sont félicités de l'adoption de la décision rationalisant davantage l'accession des PMA et ont instamment demandé qu'elle devienne rapidement opérationnelle. Certains Ministres ont appelé l'attention sur les difficultés de fond et de procédure dans le processus d'accession pour d'autres pays en développement et ont demandé instamment que ces processus soient eux aussi rationalisés, y compris en n'obligeant pas les pays accédants à prendre des engagements allant au-delà de leur niveau de développement.

Les Ministres ont pris les décisions suivantes:

- ✓ Ils corroborent les lignes directrices relatives à l'accession des PMA adoptées en 2002. Prenant note de la proposition d'adhésion faite par les PMA, ils ont décidé de mandater le Sous-comité des PMA à élaborer des recommandations pour renforcer, rationaliser et rendre opérationnels les lignes directrices de 2002, en incluant entre autres, des repères en particulier, dans le domaine des biens, prenant en compte le niveau des engagements pris par les PMA Membres existants. Les repères dans le domaine des services devraient également être explorés;
- ✓ Ils reconnaissent qu'il est essentiel de renforcer la transparence dans le processus des négociations, notamment en finalisant les négociations bilatérales sur l'accès au marché en tenant compte des négociations effectuées dans un cadre multilatéral;
- ✓ Ils réaffirment que les dispositions S & D, tel que stipulées dans les lignes directrices de 2002, seront applicables à tous les PMA en cours d'accession, et que les demandes pour des périodes de transition supplémentaires seront

prises en considération en tenant compte des besoins de développement de chaque PMA adhérent;

- ✓ Ils soulignent la nécessité d'une assistance technique accrue et le renforcement des capacités pour aider les PMA à achever leur processus d'adhésion, de mettre en œuvre leurs engagements et à les intégrer dans le système commercial multilatéral. Des outils appropriés devraient être élaborés pour évaluer les besoins et assurer une meilleure coordination de l'assistance technique, l'utilisation optimale de toutes les installations, y compris le Cadre Intégré Renforcé (CIR);
- ✓ Ils ont décidé de charger le Sous-comité des PMA de la finalisation de ce travail et de faire des recommandations au Conseil général au plus tard le Juillet 2012.

#### ❖ **Accords commerciaux régionaux (ACR)**

Un grand nombre de Ministres ont attiré l'attention sur le nombre croissant d'ACR et ont souligné qu'il fallait veiller à ce qu'ils restent un complément, non un substitut, du système commercial multilatéral. À cet égard, de nombreux Ministres ont souligné qu'il fallait que l'OMC examine les implications systémiques des ACR pour le système commercial multilatéral et étudie les tendances concernant ces accords, et fasse rapport à la neuvième Conférence ministérielle.

#### ❖ **Rôle du Comité du Commerce et du développement (CCD)**

L'importance de la dimension développement des travaux de l'OMC a été soulignée par un grand nombre de Ministres dont beaucoup ont insisté sur la nécessité de renforcer le CCD en tant que point focal pour les questions de développement. Dans ce contexte, certains Ministres ont suggéré de rendre pleinement opérationnel le mandat du CCD, y compris l'examen et la surveillance des dispositions en matière de traitement spécial et différencié à l'OMC. D'autres se sont déclarés favorables à la finalisation du Mécanisme de surveillance du TSD et à l'adoption de l'Annexe C du projet de texte de Cancún. D'autres Ministres ont suggéré en outre que soient traitées les questions de mise en œuvre en suspens, conformément au paragraphe 12 de la Déclaration ministérielle de Doha.

#### ❖ **Sécurité alimentaire**

De nombreux Ministres ont demandé instamment aux Membres de l'OMC de s'engager à supprimer les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes exceptionnelles pour les aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial et à ne pas en imposer à l'avenir. D'autres Ministres ont insisté sur le fait qu'il importait de traiter les causes profondes de l'insécurité alimentaire et ont souligné qu'il importait de permettre aux Membres de se prévaloir de leurs droits au titre des Accords de l'OMC.

Certains Ministres ont indiqué qu'ils soutenaient une proposition demandant l'établissement d'un programme de travail sur les réponses liées au commerce pour atténuer l'impact des prix des produits alimentaires et de leur volatilité, en particulier sur les PMA et les PDINPA, en vue d'une action à la neuvième Conférence ministérielle.

Plusieurs Ministres ont fait observer que la question de la sécurité alimentaire avait de multiples facettes et devait être examinée dans son intégralité, y compris l'incidence des restrictions à l'exportation sur les prix internationaux.

#### ❖ Aide pour le commerce et le Cadre Intégré Renforcé

L'importance de l'Aide pour le commerce pour ce qui est de renforcer la capacité commerciale et de faciliter l'intégration des pays bénéficiaires dans le système commercial multilatéral a été largement reconnue. Le rôle spécifique du Cadre intégré renforcé pour les PMA a été souligné. Certains Ministres ont demandé qu'il soit fait en sorte que le financement au titre de l'Aide pour le commerce réponde aux besoins des pays en développement, en particulier aux besoins spécifiques des petites économies vulnérables, et ont préconisé une coopération avec les autres institutions pertinentes à cette fin. L'importance de la dimension régionale de l'Aide pour le commerce et du financement du commerce a également été soulignée.

#### ❖ Négociations du Cycle de Doha

De nombreux Ministres ont dit qu'ils déploraient profondément l'impasse dans laquelle se trouvait actuellement le Cycle de Doha. Ils ont néanmoins réaffirmé leur attachement à l'exécution du mandat de Doha.

S'agissant des travaux futurs, si un certain nombre de Ministres ont souligné qu'ils étaient ouverts à des approches de négociation différentes, d'autres ont exprimé d'importantes réserves quant aux approches plurilatérales.

De nombreux Ministres ont souligné que les Membres devaient commencer à identifier les domaines dans lesquels il serait possible d'arriver à court terme à des accords provisoires ou définitifs. D'autres ont indiqué qu'il fallait avancer pas à pas, dans le cadre d'une approche ascendante, pour éviter de répéter les échecs des tentatives passées.

De nombreux Membres ont souligné que toute approche différente dans les travaux futurs devrait être conforme au mandat de Doha, respecter le principe de l'engagement unique et être véritablement multilatérale, transparente et inclusive.

S'agissant des travaux futurs, un grand nombre de Ministres ont souligné la place centrale du développement. Beaucoup ont souligné qu'il fallait donner la priorité aux questions présentant un intérêt pour les PMA, y compris le coton. Beaucoup ont évoqué l'importance des trois piliers dans les négociations sur l'agriculture. Beaucoup ont aussi évoqué la facilitation des échanges, le traitement spécial et différencié, le Mécanisme de surveillance du TSD et les mesures non tarifaires.

Un sentiment partagé était qu'une question clé pour sortir de l'impasse actuelle était l'équilibre des contributions et des responsabilités entre économies émergentes et économies avancées, même si les vues divergeaient sur ce que devraient être les parts revenant aux unes et aux autres dans cet équilibre.

Plusieurs Ministres ont souligné l'importance d'une approche transparente, inclusive et ascendante dans les travaux futurs tandis que d'autres ont demandé instamment qu'il soit tenu compte des vues de tous les Membres et que l'on évite d'attribuer les vues de quelques-uns à l'ensemble des Membres.

## **TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL POUR LES SERVICES ET FOURNISSEURS DE SERVICES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Les Ministres ont décidé ce qui suit :

Nonobstant les dispositions de l'article II:1 de l'AGCS, les Membres pourront accorder un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés pour ce qui est de l'application des mesures visées à l'article XVI et de toutes autres mesures pouvant être annexées à la présente dérogation, par rapport aux services similaires et fournisseurs de services similaires des autres Membres. Un tel traitement sera accordé immédiatement et sans condition aux services similaires et fournisseurs de services similaires de tous les pays les moins avancés Membres. Un traitement préférentiel pour ce qui est de l'application de mesures autres que celles qui sont visées à l'article XVI sera approuvé par le Conseil du commerce des services conformément à ses procédures et sera annexé à la présente dérogation

Chaque Membre accordant un traitement préférentiel en vertu de la présente dérogation présentera une notification au Conseil du commerce des services. Celle-ci précisera le traitement préférentiel accordé, les secteurs ou sous-secteurs concernés et la période pendant laquelle le Membre a l'intention de maintenir ces préférences. Une notification supplémentaire sera présentée si le traitement préférentiel est modifié ultérieurement. Les notifications devront être présentées avant que le traitement préférentiel ne soit effectivement accordé ou modifié.

Chaque Membre accordant un traitement préférentiel en vertu de la présente dérogation engagera sans tarder, lorsque la demande lui en sera faite, des consultations avec tout Membre au sujet de toute difficulté ou question qui pourrait surgir du fait de ce traitement. Lorsqu'un Membre considérera qu'un avantage résultant pour lui de l'AGCS risque d'être ou est indûment compromis du fait de ce traitement, les consultations porteront sur les mesures qu'il serait possible de prendre en vue de régler la question de manière satisfaisante.

Tout traitement préférentiel accordé conformément à la présente dérogation sera conçu pour promouvoir le commerce des pays les moins avancés dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui les intéressent particulièrement du point de vue des exportations et non pour élever des obstacles ou créer des difficultés indues au commerce de tout autre Membre. Ce traitement préférentiel ne constituera pas une entrave à la réduction ou à l'élimination des obstacles aux marchés sur la base du traitement de la nation la plus favorisée.

Aux fins du traitement préférentiel accordé en vertu du paragraphe 1, un fournisseur de services d'un pays moins avancé est:

Une personne physique d'un pays moins avancé; ou

Une personne morale qui:

- i) est constituée ou autrement organisée conformément à la législation d'un pays moins avancé et, si elle est détenue ou contrôlée par des personnes physiques d'un pays Membre qui n'est pas un pays moins avancé ou par des personnes morales constituées ou autrement organisées conformément à la législation d'un pays Membre qui n'est pas un pays moins avancé, effectue des opérations commerciales substantielles sur le territoire de tout pays moins avancé; ou
  - i)) dans le cas de la fourniture d'un service grâce à une présence commerciale, est détenue ou contrôlée par:
    - 1. des personnes physiques de pays moins avancés; ou
    - 2. des personnes morales de pays moins avancés décrites à l'alinéa i).
- Conformément au paragraphe 4 de l'article IX de l'Accord sur l'OMC, le Conseil général réexaminera chaque année si les circonstances exceptionnelles qui avaient justifié la dérogation existent encore et si les modalités et conditions attachées à la dérogation ont été respectées.
- La présente dérogation prendra fin à l'expiration d'une période de 15 ans à compter de la date de son adoption.
- La présente dérogation s'appliquera au traitement préférentiel accordé aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés désignés comme tels par l'Organisation des Nations Unies. Nonobstant les dispositions du paragraphe 7 ci-dessus, la présente dérogation prendra fin pour ce qui est du traitement préférentiel accordé aux services et fournisseurs de services d'un pays moins avancé donné lorsque le retrait de ce pays de la liste des pays les moins avancés des Nations Unies prendra effet.

## **PÉRIODE DE TRANSITION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Les Ministres invitent le Conseil des ADPIC à prendre pleinement en considération une demande dûment motivée présentée par les pays les moins avancés Membres en vue de la prorogation de la période de transition prévue à l'article 66:1 de l'Accord sur les ADPIC et de faire rapport à ce sujet à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC."

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMERCE ELECTRONIQUE**

Les Ministres ont décidé:

- De continuer à redynamiser le Programme de travail sur le commerce électronique, sur la base de son mandat actuel et des lignes directrices existantes et sur la base des propositions présentées par les Membres, y compris les questions liées au développement relevant du Programme de travail et les discussions sur le traitement commercial, entre autres, des logiciels livrés par voie électronique, et d'adhérer aux principes fondamentaux de l'OMC, y compris la non-discrimination, la prévisibilité et la transparence, en vue de renforcer la connectivité Internet et l'accès à toutes les technologies de l'information et des télécommunications et à tous les sites Internet publics, pour développer le commerce électronique, en accordant une attention spéciale aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés Membres. Le Programme de travail prévoira aussi l'examen de l'accès au commerce électronique pour les micro, petites et moyennes entreprises, y compris les petits producteurs et fournisseurs,
- De donner pour instruction au Conseil général de souligner et de redynamiser la dimension développement du Programme de travail, en particulier par l'intermédiaire du CCD, pour examiner et suivre les questions liées au développement telles que l'assistance technique, le renforcement des capacités et la facilitation de l'accès au commerce électronique pour les micro, petites et moyennes entreprises, y compris les petits producteurs et fournisseurs, dans les pays en développement et, en particulier dans les pays les moins avancés Membres. En outre, tout organe pertinent dans le cadre du Programme de travail pourra étudier les mécanismes appropriés pour examiner la relation entre le commerce électronique et le développement d'une manière ciblée et globale,
- De donner également pour instruction au Conseil général de procéder à des examens périodiques à ses réunions de juillet et décembre 2012 et de juillet 2013, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, d'évaluer l'avancement de ce programme et d'examiner toutes recommandations sur les mesures relatives au commerce électronique pouvant être adoptées à la prochaine session de la Conférence ministérielle,
- Nous décidons que les Membres maintiendront la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à notre prochaine session, que nous avons décidé de tenir en 2013.

## **MÉCANISME D'EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

Les Ministres ont décidé ce qui suit

- Les Ministres reconnaissent les travaux réguliers réalisés par l'OEPC en rapport avec l'exercice de suivi des mesures commerciales et liées au commerce dans le cadre de son mandat et ont pris note des travaux déjà accomplis dans le contexte de la crise financière et économique mondiale et demandent qu'ils soient poursuivis et renforcés.

- Les Ministres invitent donc le Directeur général à continuer à présenter régulièrement ses rapports sur le suivi des politiques commerciales et demandent à l'OEPC d'examiner ces rapports de suivi dans le cadre de la réunion qu'il consacre au tour d'horizon annuel des faits survenant dans l'environnement commercial international. Ils ont également pris note des rapports de l'OMC sur le suivi spécifique des mesures du G-20. Et s'engagent à respecter dûment les obligations en matière de transparence et les prescriptions en matière d'établissement de rapports qui régissent l'établissement de ces rapports de suivi, et à continuer à soutenir le Secrétariat dans le cadre d'une coopération constructive. Les Ministres appellent l'OEPC à poursuivre ses discussions sur le renforcement de l'exercice de suivi des mesures commerciales et liées au commerce sur la base des contributions des Membres."

Réuni les 25 et 26 juillet 2012, le Conseil général a convenu que la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC aurait lieu à Bali (Indonésie) pendant la première semaine de décembre 2013.

- **NEUVIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC**

La neuvième Conférence ministérielle sera organisée à Bali (Indonésie), du 3 au 6 décembre 2013. Les Ministres vont examiner les sujets suivants : l'accord sur la facilitation des échanges, le dossier agricole et la question des pays les plus pauvres.

## SECTION II

### LES ACTIONS DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des futures négociations de l'OMC.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations et la mise en œuvre de leurs résultats par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc...

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

Rappelons que lors de la réunion consacrée au « suivi des résolutions du 3<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de l'OCI » tenue à Jeddah le 5 Mars 2006, le Secrétariat Général de l'OCI et les autres institutions de l'OCI, dont le CIDC, ont établi un programme pour la mise en œuvre des résolutions du 3<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah en Décembre 2005. Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales la réunion a demandé au CIDC et à la BID d'assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC et de contribuer à l'adoption de positions communes de la part des Etats Membres de l'OCI dans ces négociations.

- **Table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI»**

Le CIDC et le Comité Marocain de la Chambre de Commerce Internationale ont organisé en collaboration avec l'Institut Supérieur du Commerce et de l'Administration des Entreprises (ISCAE) une table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI» et ce, le 18 septembre 2007 à Casablanca.

Cette table ronde a permis de réunir les acteurs de la société civile et les représentants des autorités gouvernementales en charge du dossier des négociations commerciales multilatérales pour faire le point sur l'état des négociations de l'OMC et d'évaluer l'impact potentiel du cycle de Développement de Doha.



**- Atelier inter régional sur «les indications géographiques» Ankara, les 3 et 4 Avril 2008**

Dans le cadre de leur Programme d'Activités relatif au Renforcement des Capacités Institutionnelles adopté par la 2<sup>ème</sup> Conférence sur «La Coopération Technique entre les Institutions de la Propriété Industrielle dans les Etats Membres de l'OCI » qui s'est déroulée à Casablanca du 11 au 13 juillet 2007, l'Institut des Brevets de Turquie (TPI) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Banque Islamique de Développement, un atelier Interrégional sur les Indications Géographiques qui se tiendra à Ankara, République de Turquie du 3 au 4 Avril 2008.

L'objectif de cet Atelier était d'informer les participants du champ d'application des mesures de protection des indications géographiques, de les familiariser avec les dispositions des accords internationaux prévoyant des mesures de protection, de présenter des exemples d'application dans des pays modèles, d'introduire les Organisations Non Gouvernementales opérant dans ce domaine et de mettre en place des plateformes de discussions entre les responsables des organismes chargés de l'enregistrement et de l'administration des indications géographiques dans les Etats Membres de l'OCI. L'Atelier a été également l'occasion pour les participants de se pencher sur les questions relatives aux indications géographiques et d'échanger leurs propres expériences avec les spécialistes des Organisations Internationales concernées telles que l'OMPI et l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) de France.

Une dizaine de Pays ont pris part à cet atelier, il s'agit du : Bangladesh, Bénin, Guinée, Maroc, Mozambique, Ouzbékistan, Ouganda, Soudan, Sénégal, Turquie, Yémen.

- **Séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC » 9- 12 Juin 2008, Casablanca-Maroc.**

Dans le cadre du programme d'assistance technique de la BID dédié aux Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qui vise à contribuer aux efforts de perfectionnement de leurs capacités humaines et institutionnelles, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement , sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc, et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC », et ce du 9 au 12 Juin 2008 à Casablanca- Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire était d'informer les participants sur les flexibilités prévues dans l'application de l'Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce et les moyens mis à la disposition des Pays en Développement d'en bénéficier pour réaliser leurs objectifs de développement. Le séminaire a été l'occasion pour étudier l'impact des Accords bilatéraux et régionaux de libre échange sur la capacité des pays en développement à profiter effectivement des flexibilités indiquées dans l'Accord, notamment dans le domaine de la protection de la santé publique et des savoirs traditionnels.

Durant les travaux de ce séminaire, les participants ont pu se concerter sur les pratiques qui entravent la concurrence, et la relation de l'Accord avec le traité de la biodiversité, la protection des savoirs traditionnels, ainsi que sur les conséquences dudit Accord sur les Politiques Nationales en matière de la Propriété Intellectuelle, tout comme les besoins en assistance technique des PED et PMA.

Cinquante (50) responsables représentant vingt et un (21) pays Membres de la BID, y compris le Maroc, ont pris part à ce séminaire, ainsi que des experts de différentes Organisations Mondiales et Régionales spécialisées (OMPI) ont animé les différents sujets du programme de ce séminaire.

**- Séminaire sur le commerce des services, Casablanca, 15-18 Juin 2009**

Suite à une invitation du Bureau de la Coopération du Groupe de la BID, le CIDC a participé activement au séminaire sur les services organisé sous l'égide du Ministère du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, par le Bureau de la Coopération de la BID à Casablanca du 15 au 18 Juin 2009.

Le CIDC a fait une présentation sur l'impact des négociations dans le secteur des services sur les Etats Membres de l'OCI.

**- Séminaire sur "les Barrières Non-Tarifaires et leurs Impacts sur le Développement des États Membres de l'OCI", Tunis- 5-7 octobre 2009.**

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a pris part activement au Séminaire sur les Barrières Non-Tarifaires (BNTs) et leurs Impacts sur le Développement des États Membres de l'OCI qui s'est tenu à Tunis du 05 au 07 octobre 2009. Ce séminaire a été organisé par le Bureau de la Coopération du Groupe de la BID en collaboration avec l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT).

Les objectifs de ce séminaire sont d'une part l'identification et le classement des BNTs et d'autre part le développement de stratégies permettant de réduire voire éliminer les BNTs afin de faciliter le commerce intra-OCI.

Ont participé à ce séminaire les représentants des trente six Etats Membres de l'OCI et six organisations régionales et internationales.

- La première journée a été consacrée à une brève introduction générale des BNTs (définition, typologie, classification).
- La deuxième journée a été réservée aux expériences régionales et internationales.
- La troisième journée a été consacrée à l'expérience de la Ligue Arabe et de la Tunisie en matière des BNTs suivie d'une synthèse des communications du séminaire.

Le Représentant du CIDC a recommandé de créer un comité de suivi des BNTs et de renforcer l'observatoire sur les BNTs mis en place par le CIDC depuis 2001 suite aux Résolutions de la 17<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC et des recommandations du Séminaire organisé par le CIDC sur les BNTs en Juin 2001.

**- Séminaire sur « la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur le système commercial Multilatéral », Casablanca 16-19 Février 2010.**

Le CIDC et le Département de la Coopération du Groupe de la BID ont organisé à Casablanca un séminaire sur « *la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur le système commercial Multilatéral* », et ce à Casablanca du 16 au 19 Février 2010.

Ce séminaire qui avait pour objectifs de faire le point sur les interactions entre les tendances du régionalisme et du multilatéralisme, a vu la participation d'une trentaine de Pays et d'environ une dizaine d'experts internationaux et des organisations régionales.

**- Séminaire régional sur « la politique de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI : situation actuelle et perspectives », Tunis, 22-24 Février 2010.**

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat de la République Tunisienne ont organisé en collaboration avec l'Institut Islamique de Recherches et de Formation (Membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement) un séminaire inter régional sur « *la politique de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI : situation actuelle et perspectives* » et ce à **Tunis du 22 au 24 février 2010.**

L'objectif de ce séminaire est : de faire le point sur l'état du droit et des politiques de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI, d'examiner les voies et moyens susceptibles de promouvoir le droit de la concurrence afin de faciliter le commerce et les investissements intra-OCI, et d'explorer les modalités de lancement d'un programme de coopération entre les Etats Membres de l'OCI dans le domaine du droit et des politiques de la concurrence.

**Ce séminaire avait pour objectifs de :**

- ✓ Former les participants à l'application du droit et de la politique de la concurrence et à la mise en œuvre des réformes qui s'avèrent nécessaires dans ce domaine ;

- ✓ Expliquer aux participants la nécessité d'établir une législation nationale sur la concurrence ou d'adapter les règles existantes ;
- ✓ Introduire les participants aux principes fondamentaux d'une politique de la concurrence et le lien avec d'autres secteurs de la politique économique nationale ;
- ✓ Exposer aux participants les instruments et les méthodes de contrôle des différents volets des règles de la concurrence ;
- ✓ Donner aux participants les moyens d'obtenir l'information sur l'évolution de leurs structures institutionnelles et juridiques ;
- ✓ Comparer la législation existante afin de définir les éléments et les étapes nécessaires pour la mise en œuvre des réformes utiles dans le domaine de la politique nationale de la concurrence.

Une vingtaine de pays ont pris part à ce séminaire.

Ce séminaire a été animé par des experts internationaux (CNUCED, Banque Mondiale, OCDE), des experts des organismes de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI et des experts du CIDC.

- **Séminaire sur «la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et leurs répercussions sur le système commercial multilatéral»: Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, 17-19 mai 2010.**

Le CIDC a participé activement à l'animation du séminaire organisé à Abou Dhabi du 17 au 19 mai 2010, par le Ministère de l'Economie et du Commerce de l'Etat des Emirats arabes unis et le Bureau de la coopération du Groupe de la BID sur "la prolifération des accords bilatéraux régionaux et leurs répercussions sur le système commercial multilatéral".

Une trentaine de pays et des experts d'organisations internationales et régionales ont participé à ce séminaire dont l'objectif était de faire le point sur les interactions entre les tendances du régionalisme et le multilatéralisme.

- **Séminaire sur la facilitation du commerce, Damas, Syrie 6-8 Juillet 2010.**

Le Bureau de la coopération de la Banque islamique de développement (BID) a organisé à Damas en collaboration avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), un séminaire sur «la facilitation du commerce entre les Pays Arabes et leur Intégration dans le Système Commercial Multilatéral" du 6 au 8 Juillet 2010.

Pendant ce séminaire, les institutions de l'OCI (BID, CIDC) et les institutions des Nations Unies des (OMC, CNUCED, CCI) ainsi que la Ligue des États arabes et le Ministère syrien du Commerce extérieur ont présenté des communications sur le thème du séminaire.

Il convient de souligner que le thème de la présentation du CIDC intitulée "la Facilitation du Commerce entre les Pays Membres de l'OCI: Réalités et Perspectives" figure parmi les recommandations visant à améliorer le climat des affaires et faciliter le commerce entre les États Membres de l'OCI.

Au cours de ce séminaire, les expériences nationales de la Syrie et d'autres Pays Membres Arabes ont également été abordées.

- **Conférence d'Istanbul sur l'évaluation des besoins des Etats Membres de l'OCI en matière des politiques et du droit de la concurrence, Istanbul, 21-22 Novembre 2011**

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), a organisé conjointement avec l'Autorité Turque de la Concurrence (TCA) et en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) une conférence sur "**l'évaluation des besoins des Etats Membres de l'OCI en matière des politiques et du droit de la concurrence**" et ce, les 21 et 22 Novembre 2011 à Istanbul, République de Turquie.

Cette Conférence a connu la participation de plus de 50 Représentants des 28 Etats Membres suivants: (Afghanistan, Albanie, Algérie, Azerbaïdjan, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Gambie, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Pakistan, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Etat de Palestine, Soudan, Syrie, Tunisie, Turquie, Ouzbékistan et le Yémen), de 4 Etats Observateurs: (Bosnie et Herzégovine, Fédération Russe, République de Turquie de Chypre du Nord et le Kosovo, (invité Spécial), le Bureau de Coordination du COMCEC, le Groupe de la BID et SESRIC ainsi que celle des «invités participants» représentant le Royaume Uni, l'Irlande, le Pakistan, le CIDC, la Société d'Accord et de Confiance des Consommateurs (CUTS International).

Le but de cette conférence était de servir de plateforme pour «l'évaluation des besoins" pour la réalisation du projet intitulé "l'Assistance Technique dans le domaine des politiques et du droit de la concurrence entre les États Membres de l'OCI".

▪ ***Cérémonie d'ouverture***

Pendant la Séance inaugurale de cette Conférence, les personnalités suivantes ont prononcé des discours d'ouverture, à savoir le Dr. KALDIRIMCI Nurettin, le Président de l'Autorité Turque de la Concurrence, Dr El Hassane HZAINÉ, le Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, M. Al-Lawati Abdullateef, le Représentant du Groupe de la Banque Islamique de Développement, et Son Excellence M. Hayati YAZICI, le Ministre des Douanes et du Commerce.

**Remarques introductives sur les politiques et le droit de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI**

Pendant cette session, le Directeur Général du CIDC, Mr. El Hassane HZAINÉ, la Société d'Accord et de Confiance des Consommateurs (CUTS International); le Directeur Régional de l'Afrique Mr. Rijit Sengupta et la Coordinatrice Technique chargée des

Relations Internationales, Mme Lerzan Kayihan Ünal de l'Autorité Turque de la Concurrence ont fait des présentations sur ce thème.

Suite aux présentations susmentionnées, l'ancien président du Pakistan de la Commission de la Concurrence, Mr. Khalid MIRZA de l'Université de Lahore des Sciences Managériales et le Dr. Maher DABBAH de l'Université Queen Mary de Londres ont présenté des communications en tant que principaux intervenants.

### **Séance sur l'évaluation des besoins**

Cette séance, qui visait à répondre à l'objectif de la Conférence, à savoir, l'évaluation des besoins des États Membres de l'OCI dans le domaine des politiques et du droit de la concurrence se composait de deux parties:

Dans la première partie de la séance d'évaluation des besoins, l'objectif était de discuter des besoins des États membres de l'OCI dans divers domaines, notamment l'importance de l'existence d'un consensus entre les États participants sur leurs besoins en matière du droit de la concurrence impliquant la nécessité d'une formulation adéquate des lois dans ce domaine, les défis liés à une mise en œuvre efficace du droit de la concurrence ainsi que celles rencontrées lors de la mise en œuvre d'un système moderne de la concurrence, le renforcement des capacités suite à la promulgation de la loi sur la concurrence, les modifications ou les améliorations de la législation sur la concurrence, l'établissement de l'autorité de la concurrence, la formation d'un personnel qualifié et de niveau professionnel ainsi que d'autres questions relatives au renforcement des capacités.

Dans ce contexte, suite aux remarques introductives des Co-modérateurs, M. Khalid Mirza, le Dr Maher Dabbah et le Dr Stanley Wong, les États membres de l'OCI ont également pris la parole.

Les éléments suivants peuvent être répertoriés parmi les besoins mentionnés dans la première partie de cette séance:

- ✓ A court et à long terme (formation de quelques jours/ quelques mois) des formateurs,
- ✓ Guides ;
- ✓ Observation du marché, analyses et études de marché ainsi que des recherches liées aux entreprises,
- ✓ Les documents visant à rendre le droit de la concurrence et les concepts liés à la concurrence accessibles au public,
- ✓ Allocation de ressources financières pour la création des bibliothèques ;
- ✓ Un organe consultatif qui permettrait aux autorités de la concurrence d'établir des consultations entre eux et d'échanger des opinions,
- ✓ Allocation des ressources financières aux autorités de la concurrence, afin de leur permettre de réaliser des publications et d'organiser des réunions,
- ✓ Une base de données centrale, comprenant des actes, des décisions, une jurisprudence pertinente, etc.,
- ✓ Un glossaire,
- ✓ Communication / échange d'opinions à travers l'utilisation de différents logiciels sur des sites de réseaux sociaux tels que Facebook,

- ✓ Élimination des problèmes de procédure empêchant les analyses économiques d'être admises comme preuves par les tribunaux,
- ✓ La définition du marché et les lignes directrices du programme de clémence, exemptions en bloc, etc.,
- ✓ Une stratégie de défense de la concurrence.
- ✓ La deuxième partie de la séance d'évaluation des besoins visait à partager l'expérience (les voies et moyens à même d'établir une coopération efficace et de résoudre les problèmes / défis rencontrés, promotion et défense des droits et des politique de la concurrence) entre les Etats Membres de l'OCI. Au début de la session, une présentation a été faite par le Dr Stanley Wong, ancien commissaire de l'Autorité Irlandaise de la concurrence et le Directeur de la Division des Fusions et des Monopoles, portant sur le partage des expériences entre les autorités de la concurrence.

Les États membres ont fait des déclarations diverses concernant l'application des règles de la concurrence, la création d'autorités et de défense de la concurrence. Dans ce contexte, les points mentionnés sont les suivants: réformes des lois existantes et les changements conséquents dans les caractéristiques des autorités de la concurrence les études de marché déjà réalisées et leurs effets tangibles sur les consommateurs, l'importance de réaliser des études sur les réformes en privilégiant les pays dont les conditions requièrent ce genre d'études, plutôt que sur celles des pays développés, l'importance d'élaborer des analyses coûts-avantages, l'importance de la formation des juges; l'importance de recruter un personnel professionnel temporaire par les autorités coopérantes de la concurrence, l'importance de la prise en compte de la législation dans d'autres pays avant d'adopter des règles, l'importance des institutions fortes et des lois efficaces, des compétences organisationnelles, des niveaux de salaire et d'une planification stratégique, ils ont également souligné l'importance d'informer et d'obtenir l'appui des divers intervenants concernant l'adoption des lois.

### **Panel de synthèse : « la voie à suivre »**

Mr Khalid Mirza et le Dr Stanley Wong ont participé en tant que panélistes au panel de synthèse, présidé par un membre du Comité de la Concurrence le Prof, Dr. Metin TOPRAK. A la lumière des présentations qui ont été faites, des rapports pertinents, et des discussions tenues pendant la Conférence d'Istanbul, le Président et les panélistes de la Séance de synthèse ont affirmé qu'il a été possible d'identifier les besoins ainsi que les problèmes relatifs à plusieurs questions traitées, notamment la législation, les structures organisationnelles, les relations entre les Organes Sectoriels des Régulations et les Autorités de la Concurrence, les mesures de défense de la concurrence, les démarches à prendre et la structure des Programmes d' Assistance Technique Potentiels. De même, ils ont également souligné que les Etats Membres peuvent améliorer la situation dans leurs pays respectifs en renforçant les capacités et la compétence des Autorités de la Concurrence ou bien celles d'autres organismes chargés de l'application des politiques et du droit de la Concurrence.

Pendant les débats, une proposition a été faite pour la création d'un « Forum sur les Politiques ».

A la fin de la séance, COMCEC, Mr. Selçuk koç a pris la parole au nom du Bureau de Coordination en soulignant l'importance de la coopération dans le domaine des Politiques et du Droit de la Concurrence et a remercié l'Autorité de Concurrence Turque des efforts précieux qu'elle a déployés à cet égard.

La séance de clôture de la Conférence, a été marquée par les remarques du Président de l'Autorité Turque de la Concurrence, le Prof. Dr. Nurettin KALDIRIMCI.

## **Conclusion :**

La conférence a :

- ✓ Corroboré le rôle fondamental des politiques et du droit de la concurrence dans la réalisation d'un développement économique sain et ont recommandé la poursuite du travail entrepris par l'Autorité Turque de la Concurrence;
- ✓ Souligné l'importance de la sensibilisation aux avantages de la concurrence entre les États membres de l'OCI;
- ✓ Se sont félicités des travaux réalisés par l'Autorité Turque de la Concurrence visant à améliorer et renforcer le Projet d'Assistance Technique;
- ✓ Ont souligné l'importance de la création d'un Forum pour les États Membres de l'OCI dans le but d'encourager le partage d'expériences entre les organismes de la concurrence et / ou les organismes chargés de l'application des Politiques et du Droit de la concurrence et ont demandé à l'Autorité Turque de la Concurrence d'étudier les modalités et les détails de ce Forum en coopération avec le Bureau de Coordination du COMCEC.

### **- Séminaire sur «la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et leur impact sur le processus d'intégration régionale dans les pays arabes», Casablanca, Royaume du Maroc, 4-6 Juin 2012**

Dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique relatifs aux questions liées à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé un Séminaire sur «la prolifération des Accords Commerciaux Régionaux et Bilatéraux et leur impact sur le processus d'intégration régionale dans les Pays Arabes » du 4 au 6 Juin 2012 à Casablanca - Royaume du Maroc.

Ce séminaire se propose de passer en revue les implications des ACRs sur les politiques de développement des États Membres de l'OCI et de déduire les leçons pratiques pour ce qui est des différentes options offertes au processus d'intégration régionale.

Les États Membres de l'OCI et Organisations Internationales et Régionales suivantes ont pris part à ce séminaire : Arabie Saoudite, Koweït, Egypte, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Soudan, Tunisie, OMC, CNUCED, CCI, UMA, le CIDC, le Groupe de la BID et l'Unité technique de l'Accord d'Agadir.



Les experts ont passé en revue les axes suivants :

- Analyse de la relation entre l'article XXIV de l'accord du GATT et les règlements de l'OMC relatifs aux Accords d'intégration économique régionale.
  - Examen des perspectives des Etats Membres de l'OCI d'intégrer le système commercial multilatéral et d'honorer les engagements de l'OMC.
  - Exploration des opportunités et défis que représentent ces accords pour les Etats Membres de l'OCI.
  - Etude des conditions adéquates et des stratégies nationales à adopter pour tirer profit de l'intégration régionale.
  - Exposé et analyse des expériences de quelques accords régionaux, arabes et africains.
  - Présentation des expériences nationales relatives aux négociations actuelles des accords régionaux et bilatéraux.
- **Séminaire de Formation dans le domaine du commerce International et Islamique au profit des cadres du Ministère du Commerce de la République d'Irak, Casablanca, Royaume du Maroc, 26 - 30 juin 2012**

Dans le cadre de son programme d'assistance technique au profit des Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a organisé en collaboration avec la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC/BID), un Séminaire de formation dans le domaine du Commerce International et Islamique au profit des Cadres du Ministère du Commerce de la République d'Irak et ce, du 26 au 30 Juin 2012 au siège du CIDC à Casablanca, Royaume du Maroc.

A cette occasion, le Centre a présenté ce qui suit :

- ✓ Les activités de l'OCI et son Programme d'Action Décennal ;
- ✓ le commerce intra-OCI : Etat actuel et Perspectives ;
- ✓ l'élaboration des études de marchés ;
- ✓ le Réseau des Organes de promotion du commerce des Etats Membres de l'OCI ;
- ✓ La promotion du Commerce ;
- ✓ le rôle de l'Information Commerciale dans la promotion du Commerce ;
- ✓ Le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI ;
- ✓ Les questions liées aux Négociations Commerciales et à l'accession à l'OMC.

Durant ce séminaire, les cadres irakiens ont manifesté leurs intérêts à l'Accord SPC-OCI et ses protocoles et se sont engagés à sensibiliser les autorités de la République d'Irak pour signer et ratifier cet Accord et ses protocoles dans un proche avenir.

- **Séminaire sur la libéralisation du commerce extérieur et les systèmes de défense commerciale dans les Etats Membres de l'OCI, Casablanca, 26-28 Septembre 2012**

Conformément au programme de travail 2012 adopté par la 28<sup>ème</sup> Session de son Conseil d'Administration, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Institut Islamique de Recherches et de Formation (IRTI) du Groupe de la BID ont organisé sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc, un Séminaire sur "*la libéralisation du commerce extérieur et les systèmes de défense commerciale dans les Etats Membres de l'OCI*" et ce à Casablanca, Royaume du Maroc du 26 au 28 Septembre 2012.

Les principaux objectifs de ce séminaire étaient, entre autres:

- L'échange d'expériences entre les Etats Membres de l'OCI en matière de défense commerciale;
- La présentation des stratégies de défense commerciale dans le cadre du Système des Préférences Commerciales des Pays de l'OCI (SPC/OCI) et celles utilisées à l'échelle régionale et internationale.

Les représentants des pays suivants ont assisté à ce séminaire : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Tunisie et la Turquie et des pays invités comme la Belgique, l'Espagne, la France ; et le Cabinet de Conseil King and Spalding de Genève.

Les organisations régionales et internationales ci-après ont également pris part à ce séminaire: le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission Européenne (UE), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir (AA).

- **Séminaire sur les Politiques de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI tenu à Ankara, République de Turquie du 8 au 9 novembre 2012**

L'Institut Turc de Brevets (ITB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Agence Turque de Développement et de Coopération Internationale (TIKA) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce ont organisé un « *Séminaire sur les Politiques de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI tenu à Ankara, République de Turquie du 8 au 9 novembre 2012* ».

Ont participé à cette réunion les organisations suivantes : le CIDC, le COMCEC, le SESRIC, l'OMPI, le Secrétariat de l'ECO et les 25 pays ci-après : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, l'Égypte, les Emirats Arabes Unis, l'Iran, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Mali, le Maroc, Oman, l'Ouganda, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, le Tadjikistan, la Tunisie, la Turquie, la Bosnie Herzégovine (Etat Observateur) , le Japon et l'Allemagne.

Après les discours d'ouverture, les participants ont passé en revue le programme de la réunion par les présentations suivantes :

- SESRIC : une présentation sur les infrastructures de l'innovation ;
- OMPI : une présentation de Mme Dalila Hammou sur les stratégies des politiques de la propriété industrielle pour le développement dans les pays arabes ;
- Japon : cas de la collaboration Gouvernement-Universités et Secteur Privé au Japon pour mettre en valeur les résultats de la recherche en collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé ;
- Allemagne : stratégies de la protection de la Propriété Industrielle dans le domaine légal en Allemagne
- OMPI : Activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la protection des droits de la Propriété intellectuelle : cas des pays de l'Europe et de l'Asie Centrale.

La deuxième journée a été consacrée à l'étude des cas des Etats Membres de l'OCI et une étude spéciale de Turquie sur la politique de transfert de Technologie et de Science. Cette session a permis aux Experts d'échanger les expériences nationales dans le but de promouvoir le renforcement des capacités entre les pays de l'OCI et avec les pays comme le Japon et l'Allemagne. Une visite a eu lieu au Technoparc de l'Université Technique du Moyen Orient. En Marge de ce séminaire, une réunion s'est tenue de coordination entre les pays de l'ECO dans le domaine de la propriété industrielle.

- **Séminaire de Formation sur les «stratégies d'exportation et de marketing international», Casablanca, 17-19 Décembre 2012**

Dans le cadre de la promotion du commerce des investissements entre les Etats Membres de l'OCI , et afin de contribuer à la mise en œuvre du «Programme d'Action Décennal pour faire face aux défis auxquels la Oummah Islamique se trouve confrontée au 21<sup>ème</sup> siècle» adopté par le 3<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah en Décembre 2005 ; et sur demande du Centre Libyen pour la Promotion des Exportations, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), a organisé un Séminaire de formation sur « les stratégies d'exportation et du marketing international» et ce, à Casablanca du 17 au 19 décembre 2012.

Ce Séminaire avait pour objectifs d'assurer une mise à niveau des ressources humaines de la Libye opérant dans le domaine du commerce international en général, et des exportations en particulier afin de tirer profit de l'apport de nouvelles méthodes et techniques appliquées dans ces domaines.

Ce Séminaire a connu la participation de 20 cadres du Ministère du Commerce, des Chambres de Commerce, du Centre Libyen de Promotion des Exportations et des associations professionnels de la Libye.

**- Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et les questions relatives à l'OMC, 17-19 Mars 2013, Bagdad - République d'Irak**

Le CIDC a organisé un séminaire de sensibilisation du SPC/OCI et ses protocoles et les questions relatives à l'OMC au profit des cadres du Ministère du Commerce et de la Chambre de commerce et d'industrie de la République d'Irak , et ce du 17 au 19 Mars 2013 à Bagdad.

Les interventions du CIDC avaient porté sur les points suivants :

- ✓ Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- ✓ Structure et méthodologie des négociations ;
- ✓ L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- ✓ Résultats des Négociations ;
- ✓ L'impact probable de l'Accord sur l'économie Irakienne.

Plusieurs cadres irakiens des secteurs privé et public ont suivi ce séminaire.

**- Séminaire sur l'Impact des Négociations Commerciales Multilatérales sur le Commerce des Services des Pays Arabes, Casablanca, Royaume du Maroc 22-24 Avril 2013**

Dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique relatifs aux questions liées à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé sous l'égide du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc un Séminaire sur «l'Impact des Négociations Commerciales Multilatérales sur le Commerce des Services des Pays Arabes» du 22 au 24 Avril 2013 à Casablanca.

Ce séminaire était ouvert à la participation des cadres des Ministères en charge du commerce extérieur des pays arabes et des Experts des Institutions régionales et Internationales (OMC, CNUCED, CCI, UE, Ligue des Etats Arabes, UMA, UNESCWA, Unité Technique de l'Accord d'Agadir....).

L'objectif de ce Séminaire est de passer en revue les implications des Accords Commerciaux Régionaux et Multilatéraux sur le commerce des services des pays arabes et de tirer les conclusions afin de faciliter l'intégration économique régionale et l'élargir au domaine des services.

Les experts ont présenté les sujets suivants : Commerce des services : Importance économique et Intégration dans le système multilatéral (OMC), Commerce des Services dans le Cadre de l'AGCS (I) : Concepts clés ( OMC), Commerce des Services dans le Cadre de l'AGCS (II) : Concepts clés (OMC), Accords Commerciaux Régionaux : Approche liste positive Vs liste négative et Traités bilatéraux d'investissement (TBI) par l'OMC, Régionalisme dans le commerce des services : Examen approfondi de l'Article V de l'AGCS (OMC), Agenda de Développement de Doha et Négociations Plurilatérales

(OMC), Les dérogations relatives au commerce des services des PMAs, politiques commerciales dans le domaine des services : domaines de développement et défis dans les Pays Arabes (CNUCED), Commerce des services entre les Etats Membres de l'OCI: Situation actuelle et perspectives d'avenir (CIDC), Perspectives arabes du Commerce des Services (Ligue des Etats Arabes) et Expériences nationales et sectorielles des pays Arabes : Maroc ;.....

Tous les pays arabes ont pris part à cette réunion.

- **Séminaire sur la valorisation de la R&D, l'innovation technologique et la propriété intellectuelle des Etats Membres de l'OCI, Casablanca, Royaume du Maroc, 24-25 Octobre 2013**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la «Coopération Technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI» du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ont organisé sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique du Royaume du Maroc et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université Internationale de Rabat (UIR), un Séminaire sur «la valorisation de la R&D, l'innovation technologique et la propriété intellectuelle dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, les 24 et 25 octobre 2013 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Ce séminaire était ouvert à la participation des cadres opérant dans le domaine de la propriété industrielle et intellectuelle des Etats Membres de l'OCI ainsi que des Experts des Institutions régionales et Internationales et des Universitaires.

L'objectif de ce Séminaire est de passer en revue les derniers développements en matière de valorisation de la R&D, de l'innovation technologique et de la propriété intellectuelle sur la scène mondiale et dans les Etats Membres de l'OCI et de promouvoir la coopération Sud-Sud dans ce domaine.

Le séminaire portera sur les axes suivants :

- Propriété intellectuelle et valorisation de la R&D;
- Infrastructures de gestion de la valorisation et de la propriété intellectuelle;
- Outils de promotion de la veille technologique et de la propriété intellectuelle.

Le programme du séminaire comporte une visite d'étude de l'Université Internationale de Rabat (UIR) et de la Fondation Marocaine de la Science, de l'Innovation et de Recherche Avancée (MASCIR) de Rabat qui sera suivie d'une table ronde sur le modèle de partenariat entre les pays de l'OCI en matière de la diffusion et de commercialisation de l'innovation technologique notamment les brevets afin de lancer la phase II du projet de coopération technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI.

Ont participé à ce séminaire les pays suivants : le Sénégal, le Burkina Faso, le Cameroun, le Bangladesh, l'Arabie Saoudite et le Maroc .....